



CONTRAT DE CONFIANCE

ECOLE DE MINI-BASKET

Le contrat de confiance est une convention entre trois parties, le Club, les Parents et l'Enfant, dans laquelle chacune s'engage sur des actes, des comportements sociaux, civiques et humains. **L'objectif final est, bien entendu, l'épanouissement de l'enfant.**

- **Engagements de la section basket-ball**

Respecter la Charte de l'école française de mini-basket ;

Licencier chaque joueur auprès de la FFBB ;

Assurer des entraînements et des rencontres avec un encadrement compétent ;

Fournir tout le matériel nécessaire à la pratique du basket ;

Faire progresser l'enfant à son rythme ;

Privilégier le jeu sur l'enjeu ;

Dialoguer, informer et associer les parents à la vie de la section en les formant aux diverses responsabilités qui entourent l'activité des enfants.

- **Engagements des Parents**

Avoir un comportement responsable et exemplaire en toute situation ;

Respecter les horaires, les éducateurs sportifs, les adversaires, les officiels ;

Prévenir les entraîneurs en cas d'absence ;

Proposer ses compétences au service de la section (apprendre à tenir une table de marque, gérer les goûters, participer au transport des joueurs, partager des photos, ...);

Encourager tous les enfants pendant les rencontres, apprécier les beaux gestes des joueurs, partenaires comme adversaires ;

Privilégier le jeu sur l'enjeu.

- **Engagements des Enfants**

Se conformer aux règles du jeu ;

Refuser toute forme de violence et de tricherie ;

Respecter tous les joueurs, partenaires comme adversaires ;

Etre à l'écoute des éducateurs sportifs, des arbitres, des dirigeants ;

Respecter les locaux et le matériel ;

Ne pas sortir d'un gymnase sans la présence d'un parent responsable ;

Dire bonjour et au revoir ... avec le sourire !